



Bévilard, le 7 juillet 2025

Séance du Conseil général du 22 septembre 2025

6. Réponse au postulat « Pour un système de management de la qualité »

Les auteurs du [postulat](#) demandent au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un système de management de la qualité (SMQ) adapté à une commune telle que Valbirse, dont l'objectif sera la gestion optimale de ses processus.

Après examen, le Conseil communal propose au Conseil général d'accepter ce postulat pour les raisons suivantes :

- À ce jour, Valbirse ne possède pas de SMQ. La mise en place d'un tel système permettrait d'apporter un cadre méthodologique à la gestion des processus internes ;
- Le Conseil communal et l'administration manifestent de l'intérêt à améliorer les processus internes, à renforcer l'efficacité de l'action communale et à favoriser une culture d'amélioration continue.
- L'un des objectifs principaux serait d'organiser et de cartographier les nombreux processus déjà existants, afin d'en garantir la cohérence, la traçabilité et la transparence.

En cas d'acceptation du postulat, le Conseil communal s'engage à étudier la faisabilité de la mise en place d'un SMQ adapté à la réalité de notre commune, et à produire une feuille de route détaillant les étapes et ressources nécessaires. Le système envisagé devra rester simple, compréhensible et utilisable tant par les élus que par les employés communaux. Il ne devra ni alourdir le travail de l'administration ni engendrer des coûts disproportionnés.

Sur la base de cette future feuille de route, le Conseil communal décidera s'il convient ou non d'engager les démarches concrètes pour la mise en œuvre effective d'un SMQ.

A noter que l'exécutif et l'administration ont d'ores et déjà pris contact avec des tiers afin de mieux cerner les contours d'un éventuel SMQ. En cas d'acceptation du postulat, le Conseil communal tiendra informé le Conseil général de l'avancement de ses réflexions et des éventuelles démarches entreprises.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL